



Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Compte-rendu de la Réunion du 22 juin 2005 – ALENÇON – 9h30

Etaient présents :

M. Bernard BREUX (Président de la Commission Locale de l'Eau)
 Mme Fabienne LABRETTE-MENAGER (Conseil Général de la Sarthe)
 M. Daniel LENOIR (Conseil Général de la Mayenne)
 M. Gérard BRAULT (Maire de St Léonard-des-Bois)
 M. Jean-Claude LEBOSSÉ (Maire de Sougé-le-Ganelon)
 M. Gaston THIBAUT (Maire d'Hauterive)
 Mme Nelly HEUZE (Conseillère municipale du Mans)
 M. Hubert SAVARY DE BEAUREGARD (Chambre d'agriculture de l'Orne)
 M. Guy CHAUDEMANCHE (Chambre d'agriculture de la Sarthe)
 M. Jean-Paul TETE (ADSPQI du Mans)
 M. Jean-Claude BERTHELOT (Syndicat intercommunal d'aménagement de la rivière Sarthe)
 M. Frédéric SCORNET, représentant le Directeur Départemental de la DDAFF 61
 M. Roland MATRAT, représentant la Directrice Régionale de la DIREN Pays de la Loire
 M. Pascal BONIOU, représentant le Délégué Régional de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
 Mme Karine DEVE, représentant le Directeur Départemental de la DDE 72
 M. Pierre VIELLE (Communauté Urbaine d'Alençon)
 M. Jean-Pierre SEINGIER (Association Mayenne Nature Environnement)
 M. Gérard GROUSSEAU, représentant le Directeur Départemental de la DDASS 72
 M. Baptiste SIROT (Animateur de la CLE, Institution Interdépartementale du bassin de la Sarthe Amont)

Etaient excusés :

Mme Véronique CANTIN (Maire de Neuville-sur-Sarthe)
 M. Francis DORLENCOURT (UFC Que Choisir de la Sarthe)
 M. Jean-Pierre CHAUVEAU (Syndicat Mixte de l'Orne saosnoise)

L'ordre du jour était le suivant :

- 1 - Point d'avancement de l'étude Etat des lieux – Mobilisation des dynamiques locales (IDEA Recherche – SOGREAH Consultants)
- 2 - Les Contrats Restauration – Entretien (M. Pascal BONIOU, Agence de l'Eau Loire-Bretagne)
- 3 - L'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE (M^{elle} Maïna PRIGENT)
- 4 - Questions diverses

Ont été transmis en séance les documents suivants :

- le support de présentation des cabinets IDEA Recherche - SOGREAH Consultants
- le support de présentation de M. Pascal BONIOU

En préambule M. BREUX remercie les membres du Bureau présents à cette réunion de travail et le Conseil Général de l'Orne pour son accueil dans ses locaux. La réunion se déroulant à Alençon, il rappelle l'inauguration récente de la nouvelle station d'épuration de la Communauté Urbaine d'Alençon, qui permettra d'aller dans le sens des travaux de la CLE, à savoir la reconquête de la qualité de l'eau.

Il présente les excuses de Mme Véronique CANTIN et de MM Jean-Pierre CHAUCHEAU et Francis DORLENCOURT qui n'ont pu être présents.

Après avoir détaillé l'ordre du jour, M. BREUX donne la parole aux chargés d'études des cabinets IDEA Recherche – SOGREAH Consultants pour qu'ils puissent présenter l'avancée de leur travail.

Ordre du jour n°1 :

- 2 -

Point d'avancement de l'étude Etat des lieux – Mobilisation des dynamiques locales**Mobilisation des dynamiques locales / IDEA Recherche**

A- Point d'avancement des entretiens individuels avec les membres du Bureau de la CLE : il reste à rencontrer MM. MATRAT (DIREN Pays de la Loire), BOUILLON (Préfecture de la Sarthe), CHAUCHEAU (Syndicat mixte de l'Orne saosnoise).

B- Bilan de la dynamique locale (Propos recueillis auprès des membres du bureau rencontrés) :

- ⇒ Le SAGE est bien accueilli du fait des attentes des acteurs
 - nécessité d'une meilleure compréhension mutuelle
 - souhait d'échanger et de rapprocher les groupes
 - réelle opportunité pour certains de se faire entendre et mieux comprendre
- ↳ **La double entrée sociologique et technique est bien perçue par les acteurs**
- ⇒ Le SAGE du bassin de la Sarthe Amont
 - l'organisation pour l'élaboration du SAGE est appréciée
 - le territoire du SAGE Sarthe Amont présente une dynamique locale singulière, notamment par rapport aux SAGE voisins de l'Huisne et de la Mayenne
- ⇒ Des acteurs en position d'attente
 - l'enjeu inondation au devant de blocages à court terme (projet du Gué Ory)
 - des faits historiques ont marqué les esprits (la RN12 et les zones humides, le barrage de St Calais, etc...)
- ↳ **Des logiques de positionnement géographiques et historiques s'expriment**
- ↳ **Des conflits d'acteurs sont à craindre (souci d'anticipation)**
- ↳ **Comment maintenir la mobilisation au-delà de l'enjeu inondation ?**

- concernant le projet de retenue sèche au Gué Ory :
 - De nombreuses critiques et interrogations ont été prononcées lors des entretiens individuels :
 - manque d'information sur le projet
 - présentation maladroite de l'étude par le BCEOM
 - manque d'implication de tous les acteurs concernés
 - le positionnement de M. BREUX, Président de la CLE et prochainement président du SMPEI *, doit être clarifié à court terme
 - certains acteurs sont susceptibles de prendre une position radicale vis-à-vis du projet

Derrière le projet du Gué Ory, de fortes tensions sont sous-jacentes et concernent principalement l'enjeu « qualité des eaux » qui préoccupe la profession agricole et les naturalistes et l'enjeu « gestion quantitative de la ressource en période d'étiage », peu évoqué par les acteurs mais crucial pour le bassin Sarthe Amont.

Conclusion des attentes des acteurs :
besoin de réponses plus diversifiées et pragmatiques

- ⇒ Un territoire de qualité mais un bassin versant cloisonné
 - des lieux emblématiques sur le bassin versant qui accentuent les positions des acteurs sur l'enjeu inondation (les Alpes Mancelles, un territoire et une eau de qualité, des cités de caractère)
 - une entité bassin versant pas toujours bien appréhendée, des approches encore trop départementales
 - les affluents de la Sarthe pas assez pris en compte

- 3 -

D- De fortes dualités sur les enjeux de développement

- ⇒ Le territoire est fragile
 - fragilité socio-démographique
 - qualité de l'eau à améliorer
 - quantité d'eau facteur limitant au développement urbain et économique
- ⇒ Dans ce contexte fragile, des tensions sur des espaces ou des activités surgissent
 - RN12 et les zones humides
 - Construction d'une zone commerciales au nord du Mans, etc....

E- La suite

- ⇒ Clarifier la relation SAGE / projet du Gué Ory
- ⇒ Associer des acteurs supplémentaires aux travaux de la CLE (PNR Normandie Maine, etc...)
- ⇒ Profiter de la démarche pour découvrir le bassin versant (notamment en variant les lieux de réunion du bureau et des commissions)

Remarques du bureau :

M. BREUX pense qu'il est nécessaire de trouver une solution pour traiter le dossier du Gué Ory, peut-être en créant une commission spécifique chargée de suivre le dossier. Il rappelle la composition du SMPEI et le terrain d'action de celui-ci.

Son règlement intérieur prévoit que la présidence est assurée, lors de sa création, par un représentant du Conseil Général, la vice présidence est assurée par la Communauté Urbaine « Le Mans Métropole ». Tous les trois ans, le président et le Vice Président alterne leurs fonctions. Dans ce cadre, Mr BREUX, actuel vice Président du SMPEI informe qu'il prendra la présidence le 27 juin prochain, et qu'il tiendra compte des observations formulées en bureau, notamment en proposant l'intégration de l'Association « Alpes Mancelles sans barrage » au sein du comité de pilotage. Il

* Syndicat Mixte pour les Protections Eloignées contre les Inondations, assure la maîtrise d'ouvrage du projet du Gué Ory

rappelle son rôle au sein de la CLE comme animateur des débats, et souligne qu'il y représente la Communauté Urbaine Le Mans Métropole, et non le SMPEI.

Mme LABRETTE-MENAGER souligne que la double présidence reste ambiguë.

M. BREUX indique que l'enjeu prioritaire du SAGE est la qualité de l'eau et des milieux aquatiques. Il souligne par ailleurs que l'enjeu « gestion quantitative de la ressource en eau », qui n'était pas cité par le SDAGE Loire Bretagne comme enjeu du SAGE, a été rajouté pour pouvoir traiter le dossier important des inondations au même niveau que les problèmes d'étiages.

La première phase, l'état des lieux, doit se terminer en décembre 2005 ou janvier 2006. M. BREUX se demande à quel moment il sera le plus pertinent d'évoquer le sujet du Gué Ory en CLE. La CLE n'est pas maître d'ouvrage, elle doit être consultée, y compris pendant la phase d'élaboration du SAGE, mais elle n'émet qu'un avis. Celui-ci ne pourra être opposable à un projet que lorsque le SAGE sera approuvé. Il revient aux maîtres d'ouvrages porteurs de projet de prendre les décisions de réalisation ou non, au regard de ces avis, et cela concerne tous les projets du bassin versant.

Il ne souhaite pas que le dossier du Gué Ory soit traité comme le dossier de Margon sur le SAGE de l'Huisne, où l'avis de la CLE a été demandé à un moment où celle-ci n'était pas en mesure d'en émettre un.

Mme LABRETTE-MENAGER souligne la nécessité pour la CLE d'être parfaitement informée du dossier du Gué Ory, afin que la concertation puisse s'effectuer en connaissance de cause.

Mme HEUZE indique que l'information autour des études est essentielle et que la prochaine résolution du SMPEI est de s'adjoindre les compétences d'un bureau d'études en communication.

M. LENOIR souhaite minimiser les dualités Mayenne / Sarthe perçues par IDEA lors des entretiens individuels, et de souligner qu'il existe des liens étroits entre ces départements notamment par le biais des cours d'eau et des axes de communication.

Concernant le Parc Naturel Régional Normandie Maine, il lui paraît essentiel de pouvoir l'intégrer aux travaux de la CLE, d'autant que le Parc a inscrit le thème de l'eau dans sa charte.

Concernant le projet du Gué Ory, il lui semble indispensable de bien caller les choses dès le départ. Selon lui la question d'un éventuel barrage sur Sarthe Amont restera longtemps dans les esprits, au-delà de l'avis de la CLE (ex : barrage de St Calais suite à l'avis négatif de la CLE du SAGE Mayenne).

Il pose le problème en confrontant le SMPEI, structure qui a selon lui un intérêt particulier pour construire l'ouvrage, et la CLE qui elle doit veiller à l'intérêt général du bassin versant dans sa globalité.

D'après lui, si les travaux de la CLE et du SMPEI avancent en parallèle, le dossier risque d'être rapidement ingérable, ce qui est le meilleur moyen de faire en sorte que l'ouvrage ne se construise pas.

Selon M. LENOIR, la sagesse imposerait de suspendre les travaux du SMPEI pour laisser la CLE avancer dans ses travaux et définir les scénarios et la stratégie du SAGE.

Mme HEUZE souligne que juridiquement la CLE n'a pas le pouvoir de stopper les travaux d'un maître d'ouvrage.

M. BREUX souligne que jusqu'à ce jour, il n'a pas été plus informé sur le projet que les membres du bureau, la seule personne étant vraiment au courant du dossier est l'animateur de la CLE qui assiste aux réunions du comité de pilotage de l'étude. Plutôt que de stopper les études sur le Gué Ory, ce qui n'est pas du pouvoir de la CLE, il juge plus opportun de constituer un groupe de concertation pour traiter le dossier. Il indique que les études sur le projet du Gué Ory vont se poursuivre avec pour objectif de préciser les premiers résultats et des mieux informer les acteurs concernés.

M. LENOIR met en garde contre l'impact d'un projet de cette envergure sur l'économie locale des Alpes Mancelles, en s'appuyant sur l'exemple du projet de St Calais en Mayenne.

M. SAVARY de BEAUREGARD souhaite que la concertation ne soit pas focalisée sur le projet du Gué Ory, afin d'éviter une démobilisation des membres de la CLE non concernés par le projet.

M. TETE estime qu'il est juste d'intégrer l'Association « Alpes Mancelles sans barrage » au comité de pilotage du Gué Ory et exprime son souhait de voir avancer l'étude pour pouvoir avoir des données objectives sur lesquelles organiser les débats.

M. BREUX souligne qu'il sera essentiel de clarifier comment la CLE peut se positionner par rapport aux dossiers qui lui sont présentés pour avis alors que le SAGE n'est pas approuvé. Concernant le Gué Ory, il signale qu'une étude de cohérence à l'échelle du bassin de la Maine qui portera notamment sur l'horloge des crues débute cette année, et que le projet du Gué Ory ne pourra être réalisé avant de connaître les résultats de cette étude.

M. SCORNET rappelle que l'avis de la Commission Locale de l'Eau n'est opposable aux administrations qu'après approbation du SAGE.

MM. CHAUDEMANCHE et VIELLE estiment que la présence au comité de pilotage du Gué Ory de l'Association « Alpes Mancelles sans barrage » et d'un représentant « élu » de la CLE est essentielle, et selon M. VIELLE, la position de M. BREUX au sein du SMPEI est un avantage pour la CLE pour avoir accès à l'ensemble des informations sur ce dossier.

En conclusion du débat, il est décidé de rédiger un courrier au SMPEI lui demandant d'intégrer un membre de la CLE au comité de pilotage du Gué Ory.

Pour finir, M. BREUX indique qu'en tant que Président du SMPEI, il demandera lundi 27 juin 2005 la participation de l'Association « Alpes Mancelles sans barrage » et d'un membre « élu » de la CLE au comité de pilotage du Gué Ory (le choix du représentant de la CLE devra s'effectuer d'ici 2 à 3 mois).

- 5 -

Etat des lieux des milieux et des usages / SOGREAH Consultants

- ⇒ La collecte des données est en cours, reste des données à récupérer
- ⇒ L'atlas cartographique est nettement avancé (environ 50 cartes à réaliser, 43 sont finies ou en cours de réalisation)
- ⇒ A suivre :
 - Relance des administrations n'ayant pas répondu
 - Contacts et entretien avec les acteurs « non administratifs »
 - Validation progressive des données cartographiées lors des commissions de septembre
 - Investigation complémentaires et vérification des données
- ⇒ Mise en forme du rapport d'état des lieux : réalisation de fiches thématiques en lien avec l'atlas cartographique

Remarques du bureau :

M. SAVARY DE BEAUREGARD demande que les sigles soient répertoriés au sein d'un glossaire compris dans le rapport.

M. BREUX demande à ce que la distinction soit bien faite entre les cartes présentant la qualité actuelle des cours d'eau du bassin Sarthe Amont et les cartes relatives à l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre sur l'Eau à l'horizon 2015.

Ordre du jour n°2 :**Les Contrats Restauration – Entretien** (Pascal BONIOU, Agence de l'Eau)

M. BONIOU présente le Contrat Restauration Entretien (CRE) qui est un programme pluriannuel de travaux initié par l'Agence de l'Eau et limité au périmètre et aux compétences d'un maître d'ouvrage local pour une période de 5 ans.

Il s'agit en d'autres termes d'un outil contractuel opérationnel formalisant un partenariat technico-financier et qui aboutit à la réalisation d'un programme de travaux et de suivi.

Selon M. BONIOU, cette démarche de programmation est en parfaite cohérence avec les SAGE dont elle peut être une forme de déclinaison.

Concernant la mise en œuvre, il faut compter entre 1 an ½ et 3 ans pour lancer un CRE, depuis l'étude préalable jusqu'à la signature du contrat, en passant par une phase de négociation plus ou moins longue.

Plusieurs démarches de CRE sont en cours sur le bassin de la Sarthe Amont :

- Les CRE du bassin du Sarthon, du bassin de Mortagne, et du bassin de l'Orthe Amont sont signés.
- Les études préalables à la signature du CRE sont achevées pour le bassin de la Pervenche et de l'Erine et le bassin de la Tanche.
- L'étude préalable est en cours de lancement pour la Sarthe Amont dans sa partie sarthoise.

La mise en œuvre de CRE sur la Sarthe Amont dans sa partie ornaise et également sur le Merdereau et la Vaudelle est envisageable.

- 6 -

Ordre du jour n°3 :**L'inventaire des zones humides sur le territoire du SAGE** (M^{elle} Maïna PRIGENT)

M^{elle} PRIGENT présente le travail qu'elle mène actuellement dans le cadre de son stage de fin d'études se déroulant de mai à septembre 2005 et dont l'objectif est une meilleure connaissance des zones humides sur le territoire du SAGE Sarthe Amont.

« Les SAGE doivent établir l'inventaire et la cartographie des zones humides comprises dans leur périmètre en tenant compte de leur valeur biologique et de leur intérêt pour la ressource en eau ; ils en analysent le lien fonctionnel avec le réseau hydrographique ; ils définissent les conditions de leur gestion » (SDAGE Loire Bretagne, 1996)

Son travail consiste principalement à réaliser un inventaire non exhaustif des zones humides à partir de la collecte des données existantes et de la rencontre des acteurs du milieu associatif.

M^{elle} PRIGENT signale qu'il s'agit d'un travail préliminaire à un travail de plus grande ampleur qui permettra d'identifier plus précisément les zones humides du bassin versant et d'en définir les modalités de gestion.

M. MATRAT souligne qu'il sera nécessaire dans les travaux de la CLE de bien définir ce qu'est une zone humide et l'échelle de travail la plus pertinente. Selon lui, la CLE et le SAGE ont un rôle important en matière de gestion des zones humides.

M. SEINGIER fait part des travaux du SIAP de la Haute Ernée qui a mené une démarche participative en amont de l'inventaire terrain afin de mobiliser les acteurs de terrain.

M. LENOIR indique qu'une attention toute particulière doit être portée aux agriculteurs qui sont les principaux concernés en tant que grands propriétaires terriens.

Ordre du jour n°4 :**Questions diverses**

1- M. SAVARY DE BEAUREGARD s'interroge sur le rôle de la CLE pour la consultation nationale du public vis-à-vis de la révision du SDAGE.

M. SIROT indique avoir contribué à l'information du public notamment en exposant les affiches sur la consultation et en diffusant les questionnaires lors de différentes manifestations (Salon du Développement Durable à Alençon, Fête de la Rivière au Mans, Festival les Saturnales à St Saturnin). Par ailleurs il signale qu'un lien Internet a été créé sur le site de la CLE (www.sage-sartheamont.org) afin d'orienter les visiteurs vers le questionnaire en ligne de l'Agence de l'Eau.

Selon M. BONIOU, ces actions répondent parfaitement aux attentes de l'Agence de l'Eau.

2- M. SIROT présente l'étude pré-opérationnelle pour la restauration et l'entretien de l'Orthe qui a été transmise pour avis de la CLE par la Préfecture de la Mayenne.

D'un point de vue technique, il n'a pas d'observations particulières. Il note juste l'absence d'une mention concernant le SAGE du bassin de la Sarthe Amont dans la partie réglementaire du rapport.

Ces observations seront transmises par courrier à la Préfecture de la Mayenne.

Calendrier des prochaines réunions :

M. BREUX propose une date pour la prochaine réunion du bureau de la CLE :

**Mercredi 19 octobre 2005
9h30 sur le canton de Villaines-la-Juhel**

La localisation précise de la réunion sera communiquée avec les convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h30.

- 7 -